



## Procédure invitation à soumissionner

### **Cahier des charges / Termes de Référence**

#### **« EVALUATION PROSPECTIVE À MI-PARCOURS DU PROGRAMME PHRASEA, PHASE 2 » pour la période de Novembre à Décembre 2020**

---

#### **Programme d'Hydraulique Rurale Appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRASEA), phase 2**

**Juillet 2020**

Réf. : 771.22\_7F-07792.02\_PHRASEA\_Tender

---

## Termes-clés et abréviations:

Abréviation	Définition
AEP	Adduction d'eau potable
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
ANFICT	Agence nationale de financement des collectivités territoriales
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté
AUSPE	Association des usagers du service public de l'eau
CA	Critères d'adjudication
CFTEA	Centre de formation des techniques de l'eau et de l'assainissement
CGPE	Comité de gestion de point d'eau
CQ	Critères de qualification
CREA	Commission régionale de l'eau et de l'assainissement
CT	Collectivité territoriale
DAO	Dossier d'appel d'offres
DDC	Direction de développement et de coopération (Coopération Suisse)
DDH/A	Direction départementale de l'hydraulique et de l'assainissement
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ePEM	Equivalent point d'eau
FDAL	Fin de défécation à l'air libre
FSIL	Fonds suisse d'initiatives locales
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
H&A	Hygiène et assainissement
IEC	Information, éducation, communication
MH/A	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement
MOCT	Maîtrise d'ouvrage par les collectivités territoriales
OMP	Ordonnance du 11.12.1995 sur les marchés publics
ODD	Objectifs de développement durable
PACT	Programme d'appui aux collectivités territoriales
PANGIRE	Plan national de gestion intégrée des ressources en eau
PDES	Plan de développement économique et social
PEA	Poste d'eau autonome
PHRASEA	Programme Hydraulique rurale- appui au secteur de l'eau et de l'assainissement
PNAEPA	Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement
PNHA	Politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement
PROSEHA	Programme sectoriel eau, hygiène et assainissement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SAC	Service d'appui conseil
SISEAN	Système d'information du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger
SMEA	Service municipal Eau et assainissement

SNPH	Stratégie nationale de l'hydraulique pastorale
SOPHAB	Stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement
SPE	Service public de l'eau
STD	Service technique déconcentré
TVA	Taxe valeur ajoutée
UGP	Unité de gestion du projet
WASH	Eau, assainissement et hygiène

# 1 Résumé

**Informations de base** : Le présent document recense les exigences relatives au mandat concernant « l'Evaluation prospective à mi-parcours du Programme d'Hydraulique Rurale, Appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRASEA), Phase 2 ». L'objectif de l'appel d'offres est d'identifier un consultant pour l'évaluation prospective à mi-parcours du programme PHRASEA.

**Ce programme vise à** : (1) établir un service public de l'eau et l'assainissement performant et durable, géré par des acteurs compétents ; (2) donner accès à l'eau potable à 140'000 personnes supplémentaires (et à leurs troupeaux) ; (3) donner accès à des infrastructures d'assainissement de base à 100'000 personnes supplémentaires et (4) améliorer la connaissance des ressources en eau dans les régions d'interventions.

Le programme PHRASEA a obtenu des résultats encourageants lors de sa première phase. La phase 1 du PHRASEA qui s'inscrivait dans la continuité de la présence de la coopération suisse dans le secteur de l'hydraulique, depuis 1979, a permis de d'accompagner 28 communes des régions de Dosso et Maradi pour la réalisation de 548 points d'eau, assurant ainsi l'approvisionnement en eau de à 104'00 personnes. Sur le plan de l'assainissement 6'600 latrines familiales et 115 latrine publiques ont été réalisé pour une population estimée près de 60'000 personnes. S'agissant de l'hydraulique pastorale, avec 60 puits pastoraux construits le long des parcours sécurisés, le programme à contribuer à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les populations ont adopté des comportements nouveaux tels que l'assainissement des espaces publics et l'utilisation exclusive de latrines à l'intérieur des concessions, ainsi que le maintien de la qualité de l'eau sur toute la chaîne.

La phase 2 actuelle du programme vise les objectifs suivants :

- Un service public de l'eau fonctionnel et performant matérialisant la vision définie par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est établi à Maradi et à Dosso, à l'échelle des villages, communes et régions.
- Environ 136'500 personnes à Maradi et Dosso ont amélioré leur accès à l'eau potable et à l'assainissement et adopté de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.
- Les points d'eau pastoraux réalisés permettent une amélioration de la productivité du cheptel ainsi qu'une réduction du surpâturage et des conflits entre éleveurs et agriculteurs à Maradi, Dosso et Tillabéry.

La **zone d'intervention** se situe dans les régions de Dosso, Maradi et Tillabéry.

Les **groupes cibles** sont les populations de Dosso (départements de Dioundiou et Gaya), de Maradi (départements de Guidan Roumdji, Dakoro, et Bermo), de Tillabéry (départements de Filingué et Abala) et leurs associations d'usagers de l'eau.

Le **mandataire** de mise en œuvre de ce programme est le consortium HELVETAS et HEKS (phase 1 et 2):.

La **durée** du mandat de l'Evaluation prospective à mi-parcours du Programme PHRASEA, Phase 2, est estimée à 60 jours avec un démarrage probable le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## 2 Objet du document

Le présent document recense les exigences relatives au mandat concernant « *l'Évaluation prospective à mi-parcours du Programme d'Hydraulique Rurale, Appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRASEA), Phase 2* ». Les soumissionnaires peuvent s'y référer pour élaborer les offres. L'adjudication intervient dans le cadre d'une procédure invitant à soumissionner, aux termes l'OMP. L'adjudication sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement (meilleur rapport qualité-prix).

## 3 Objet et contenu du mandat

### 3.1 Contexte et Situation générale

#### Contexte du pays

Le Niger, vaste pays sahélo-saharien-1'267'000km de superficie – est peuplé de plus de 20 millions d'habitants. 43% de cette population vit dans la pauvreté extrême disposant de moins de 1.25\$/jour. Aux conditions climatiques très difficiles (sécheresses récurrentes) se greffent les questions sécuritaires, qui exigent l'allocation de ressources financières importantes (14% du budget) au détriment des secteurs sociaux, dont l'eau (1%).

Moins de 50% des nigériens ont accès à l'eau potable et seuls 7% disposent de conditions d'assainissement de base. La forte croissance démographique à laquelle s'ajoutent la dispersion de la population sur le territoire et la précarité des finances publiques sont des contraintes qui freinent l'accès des populations à ces services de base.

#### **Domaine d'intervention : la Suisse dans le domaine de l'hydraulique et l'assainissement au Niger**

La coopération suisse dispose d'une longue expérience dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger. L'appui de la Coopération Suisse s'inscrit sur le long terme et vise un développement durable du secteur eau et assainissement, porté par les acteurs nationaux, et ce depuis la base (les utilisateurs). Cette vision est en étroite adéquation avec la vision du Niger qui est de « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Le programme de coopération suisse Niger 2020-2024 au niveau de son domaine prioritaire N°3 « gouvernance et protection » réaffirme l'appui au processus de décentralisation et aux collectivités territoriales pour la délivrance des services de base qui demeure une priorité du domaine. La Suisse continue à renforcer les capacités de gestion décentralisée et la gestion locale en vue de favoriser un meilleur accès aux services d'eau et d'assainissement (y compris l'eau pour l'agriculture). Le soutien à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) est renforcé afin que cette institution soit capable de jouer pleinement son rôle, notamment assurer des transferts financiers effectifs vers les Collectivités Territoriales. Le secteur de l'eau fait partie des compétences transférées aux collectivités territoriales (CT) depuis 2016.

## Le programme PHRASEA

Ce programme financé par la DDC, mis en œuvre par Helvetas/HEKS est dans sa deuxième phase. L'objectif global du programme est de contribuer à améliorer l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau potable (pour les hommes et les animaux) et à l'assainissement de base, en renforçant les capacités des acteurs du secteur. Le programme contribue à l'atteinte des objectifs définis dans le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEHA 2016-2030).

La première phase de PHRASEA a duré 5 ans de 2012 à décembre 2016 a eu les résultats clés suivants :

- L'accompagnement de 28 communes des régions Dosso et Maradi assurant l'accès à l'eau pour plus de 100'000 personnes ;
- L'accès à des latrines pour 60'000 personnes ;
- La construction de 60 puits pastoraux laquelle a contribué à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- L'adaptation des comportements nouveaux concernant l'assainissement, le traitement de l'eau et le lavage de mains.

Une revue à mi-parcours de cette phase 1 est intervenue en décembre 2014 et les éléments d'appréciation suivants ont été formulés (rapport d'évaluation à mi-parcours en annexe A9):

- Le programme dans sa conception et dans sa mise en œuvre sur le terrain, a été pertinent et cohérent avec les politiques et stratégies nationales et sectorielles de la république du Niger et en particulier avec le PN-AEPA.
- L'efficacité du programme a été jugée à travers les éléments ci-après : la conception et l'installation des équipements ; l'exécution des travaux d'ouvrages hydrauliques et des ouvrages d'assainissement ; le contrôle des travaux et de la réception des ouvrages ; les actions d'accompagnement de l'exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communale ; l'intervention des acteurs sur le terrain. Il en est ressorti que le programme a fait preuve dans son ensemble d'efficacité tant par les innovations qu'il a apportées en matière d'ATPC, que par l'accompagnement diversifié des acteurs qui ont notablement contribué à relever l'efficacité de leurs interventions sur le terrain,
- Au regard des taux d'exécution budgétaire et des niveaux d'exécution des ouvrages hydrauliques et d'assainissement, l'exécution du programme a été jugée efficiente dans sa globalité.

À la suite de cette évaluation, la phase 2 a été conçue pour consolider les résultats obtenus. La deuxième phase en cours va durer de janvier 2017 à décembre 2021. Ces deux phases ont été exécutées dans les mêmes zones dans les régions de Dosso, Maradi et Tillabéry.

Les changements visés par le programme à terme en 2021 :

- Un service public de l'eau fonctionnel et performant matérialisant la vision définie par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est établi à Maradi et à Dosso, à l'échelle des villages, communes et régions.
- Environ 136'500 personnes à Maradi et Dosso ont amélioré leur accès à l'eau potable et à l'assainissement et adopté de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.
- Les points d'eau pastoraux réalisés permettent une amélioration de la productivité du cheptel ainsi qu'une réduction du surpâturage et des conflits entre éleveurs et agriculteurs à Maradi, Dosso et Tillabéry.

Le programme est basé sur trois principes d'interventions :

- Les engagements pris par le Niger en matière de décentralisation, avec la maîtrise d'ouvrage communale au centre du programme ;
- L'appui technique des services étatiques centraux et déconcentrés apportés aux collectivités territoriales. Les services techniques, conformément à leur rôle régalien, se changeront du contrôle de qualité de l'eau, de gestion de la ressource ainsi que du respect des politiques et stratégies ;
- Des flux financiers selon le système mis en place par les pays (ANFICT), permettant d'inscrire l'appui de la Suisse dans la durabilité et la pérennité.

Les partenaires principaux sont:

- Communes
- Régions
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- Agence de financement des collectivités territoriales (ANFICT)

Le mandataire de mise n'œuvre de ces deux phases est le consortium Helvetas Swiss Intercoopération et HEKS.

### 3.2 Préimplication

Dans le cadre du présent programme, le consortium HELVETAS/HEKS est le mandataire pour la phase 1 et la phase 2.

Par conséquent, ce dernier est exclu de l'actuel procédure d'appel d'offres.

Ce mandataire ainsi que ses employés sont concernés et ne sont pas autorisés à donner des informations à d'autres soumissionnaires.

### 3.3 Mandat : Objectif, contenu, cahier de charges

#### Orientations générales de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation prospective a pour double objectif **d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des résultats** du Programme et de **proposer des pistes/perspectives** pour la suite. L'évaluation devrait évaluer les résultats des phases 1 et 2. En outre, l'évaluation devrait fournir des recommandations concernant la perspective du projet dans une potentielle phase 3.

Il s'agit d'examiner :

- Les choix stratégiques, les approches et les méthodologies d'IEC en matière d'hydraulique (y compris pastorale) et d'assainissement, tout en questionnant l'évolution de l'intervention durant ces dernières années,
- Les actions soutenues et leurs résultats,
- Les mécanismes de réalisation des ouvrages hydrauliques et leur incidence sur les populations ;
- Le dispositif de gestion du programme.
- L'analyse du mécanisme commun de financement (MCF) à mettre en perspective avec l'esprit de MOCT / décentralisation

Cette évaluation mettra en exergue les succès ou échecs enregistrés et la qualité du programme. Elle proposera des recommandations pour formuler la stratégie et l'orientation pour la suite. **Afin de mieux faciliter les analyses du consultant, quelques questions clés sont formulées ci-dessous** pour mieux apprécier les critères classiques de l'évaluation et apporter des réponses aux questionnements :

**A. La pertinence du programme :**

- L'objectif du projet est-il toujours pertinent dans le contexte actuel?
- Les inputs du projet des deux phases sont-ils appropriés pour atteindre les outputs et outcomes du projet ?
- Les partenariats établis sont-ils pertinents pour atteindre les objectifs proposés?
- Les objectifs du projet sont-ils conformes aux stratégies et politiques sectorielles nationales?
- Le projet soutient-il les valeurs fondamentales de la coopération Suisse telles que la promotion d'un développement socio-économique équitable et équilibré avec l'inclusion du genre garantissant l'accès aux pauvres?

**Pour une troisième phase :**

- Quelles modifications et réorientations qui tiennent compte de données nouvelles (évolutions institutionnelles, organisationnelles sectorielles et nationales, évolutions des politiques et stratégies sectorielles et nationales, croissance démographique, etc.) à apporter et dont il faudra apprécier les atouts et les limites, les forces et les faiblesses
- Les objectifs et résultats attendus du programme, tels qu'identifiés et formulés au moment de la conception, offrent-ils encore une réponse adéquate aux problématiques actuelles de l'accès à l'eau et à l'assainissement? Y a-t-il encore des domaines pertinents non couverts ?
- Quel est le niveau de prise en compte du genre, des jeunes et des transhumants et comment le programme peut-il améliorer cet aspect dans son approche ?

**B. La cohérence du programme :**

- Quelle est la cohérence du programme par rapport aux stratégies, du Gouvernement du Niger (PDES, processus de décentralisation, mécanisme commun du financement du secteur (MCF-PROSEHA)).
- Dans quelle mesure le programme PHRASEA est complémentaire avec les contributions des autres agences bilatérales et multilatérales.

**C. L'efficacité du programme :**

- La mise en œuvre du programme a-t-elle conduit à la production des extrants attendus et contribué à obtenir les effets attendus (cadre logique du programme)?
- Les options stratégiques (AEP multi villages) et technologiques sont-elles judicieuses?
- Les actions du PHRASEA contribuent-elles à faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement aux plus pauvres? sinon, quelles propositions sont envisageables ?
- L'approche adoptée pour la promotion de l'assainissement produit-elle les résultats attendus ?
- Quel bénéfice les femmes soutirent-elles de la mise en œuvre de ce programme ?
- Le coût des services et la gestion des installations permettent-ils leur pérennisation?

- Quelles sont les limites d'actions pour un programme comme le PHRASEA face à l'influence de la situation générale du pays dans le secteur eau et assainissement, la politique menée par les autres bailleurs de fonds et les règles générales de fonctionnement de l'administration ?
- Les fonds de renouvellement constitués par les communes seront-ils à la hauteur des besoins le moment venu ?
- Les modalités des contributions villageoises et/ou communales sont-elles soutenables ?
- La gestion de la ressource "eau" est-elle suffisamment prise en compte par le programme ? Quel lien avec le plan national de gestion intégré de gestion des ressources en eau (PANGIRE), apprécier l'engagement de l'Etat dans la mise en œuvre du PANGIRE.

**D. L'efficience:**

- Est-ce que les ressources du programme (humaines, financières et logistiques) sont-elles adéquates, sont-elles gérées convenablement pour l'atteinte du but du programme ?
- Dans quelles mesures l'utilisation des ressources par les acteurs respecte-t-elle les bonnes pratiques de gouvernance (transparence) ?
- Les coûts sont-ils conformes et adéquats à la qualité des réalisations physiques ?
- Comment les acteurs ont-ils développé la synergie et la complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers pour éviter les duplications et compléter au besoin le financement du programme?
- Le dispositif de pilotage opérationnel du programme est-il efficient ?
- Le montage actuel est-il pertinent ?
- Faire une appréciation d'une contribution à un programme d'un partenaire (exemple d'une ONG internationale) poursuivant les mêmes objectifs que le PHRASEA ?

**E. La durabilité des changements et mise à l'échelle :**

- Déterminer les effets et la durabilité induits par les actions du PHRASEA.
- Faire ressortir le niveau de prise en compte des aspects transversaux (décentralisation, genre, équité, changements climatiques, bonne gouvernance, réduction des risques).
- Apprécier l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du programme ; la durabilité des effets des investissements s'appréciera à travers les systèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance des ouvrages et installations qui ont été mis en place
- Vérifier si la mise en œuvre du PHRASEA a engendré des mécanismes, des dispositifs ou des pratiques pouvant perpétuer et se développer au-delà du programme
- Le mandataire, at-il pu s'intégrer aux structures nationales, a-t-il eu des influences sur le secteur ?.

Sur la base des acquis actuels du programme, proposer des pistes d'orientation pour la poursuite du soutien de la coopération suisse dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

L'évaluation prospective concerne la période de 2012-2020. Elle constitue une étape clé dans la planification d'une troisième phase.

**Déroulement de la mission**

### **Préparation :**

- Prise de connaissance des documents DDC : Lignes directrices DAO 2021-2024, Stratégie de coopération pour le Niger 2020-2024, Plans annuels, documents stratégiques du gouvernement du Niger, PROSEHA et des différents documents relatifs au PHRASEA.
- Le consultant élaborera une méthode et un programme de travail qui seront soumis pour avis au Bureau de la Coopération suisse au Niger.

### **Méthodes et processus d'évaluation**

Les principales étapes de la mission peuvent être résumées comme suit :

- Briefing à la coopération suisse
- Prise de connaissance de documents et de la littérature disponibles.
- Entretiens avec les partenaires principaux : acteurs gouvernementaux du Niger, Collectivités territoriales, équipe du projet.
- Entretiens avec les représentants d'organisations nigériennes, de la société civile, du secteur privé dans le domaine hydraulique
- Entretiens auprès de représentants d'agences multilatérales et bilatérales actives dans le secteur de l'eau et l'assainissement au Niger
- Visites des principales réalisations du PHRASEA en région.
- Rencontre avec les principaux partenaires (population, associations, programmes de développement intervenant dans la zone).
- Le consultant présentera un débriefing au bureau de la coopération suisse

### **Résultats attendus du Mandat**

**Un bilan du programme assorti de propositions et recommandations sera dressé.** Il s'agit (i) de dégager les difficultés rencontrées et les approches de solution, (ii) de suggérer des modalités et de mécanismes pour l'amélioration de la mise en œuvre, (iii) de faire des recommandations pour exploiter et valoriser au mieux les acquis dans la poursuite du programme. Les propositions doivent être réalistes et les recommandations doivent être pertinentes afin de contribuer à améliorer les performances du programme et permettre que la DDC dispose d'une base solide pour décider :

- Des modalités d'une poursuite de son appui au secteur,
- Des perspectives stratégiques principales à considérer dans le cadre de la poursuite du programme hydraulique.
- Des liens entre ce programme avec les autres appuis de la DDC.

### **Produits livrables du Mandat**

- Procès-verbal rédigé par le consultant pour un meilleur cadrage après le briefing à la coopération suisse
- Rapport de démarrage de la mission (5 pages maximum) qui démontrera au Bureau de la coopération suisse que le consultant a bien cerné l'étendue de son mandat
- Rapport provisoire proposé dix jours après le débriefing
- Rapport final de l'évaluation avec un maximum de 25 pages - établi 7 jours après la réception des commentaires du commanditaire.

Il est attendu un rapport provisoire et un rapport définitif. De façon pratique, le rapport provisoire sur lequel les observations seront faites, est envoyé en version électronique. Ces observations seront communiquées au prestataire dans un délai maximum de deux semaines.

Le prestataire intégrera les observations pertinentes et soumettra le rapport définitif en version soft et en version hard au plus tard 10 jours après réception des observations.

### 3.4 Volume / Quantité estimée du mandat

Pour réaliser la présente mission, il est envisagé un maximum 60 hommes jours. Le consultant présentera une offre financière qui précise les honoraires et tous les autres frais liés au mandat. La période maximale de la prestation est de deux mois à compter de la date de signature du contrat.

### 3.5 Profil du mandataire recherché

En lien avec les présents termes de référence, l'équipe d'évaluation devra avoir les compétences complémentaires suivantes :

- Expérience dans l'évaluation (y inclus prospective) des programmes d'eau et d'assainissement, surtout en zone rurale, expérience en analyse institutionnelle et de mesure d'impacts, avec une dimension sensible au genre.
- Maîtrise de la prise en compte des thèmes transversaux (égalité de genre, gouvernance, migration, notamment) ;
- La bonne connaissance des défis liés à l'accès à l'eau et assainissement en Afrique de l'Ouest
- Bonne connaissance des politiques et stratégie de la Suisse en matière de coopération et connaissance des outils.

Le ou la consultant (e) principal(e) reste l'interlocuteur contractuel du Bureau de la coopération suisse et assurera la coordination de la mission.

### 3.6 Echancier

Date (heure de Niamey)	Action
15 juillet 2020	Invitation aux consultants pour soumission des offres
27 juillet 2020 à 18h00	Soumissionnaires: Manifestation d'intérêt de soumettre une offre par courriel électronique à <a href="mailto:niamey@eda.admin.ch">niamey@eda.admin.ch</a> , <a href="mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch">boureima.adamou@eda.admin.ch</a> ; <a href="mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch">shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch</a>
28-29 juillet 2020 à 18h00	DDC: Transmission des documents complétant les termes de références aux soumissionnaires intéressés
5 août 2020 à 18h00	Soumissionnaires : Délai pour la transmission des questions par courriel électronique à <a href="mailto:niamey@eda.admin.ch">niamey@eda.admin.ch</a> , <a href="mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch">boureima.adamou@eda.admin.ch</a> ; <a href="mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch">shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch</a>
10 août 2020 à 18h00	DDC : réponses aux questions des soumissionnaires par courrier électronique
31 août 2020 à 18h00h	Soumissionnaires : Délai du dépôt de l'offre par courriel électronique à <a href="mailto:niamey@eda.admin.ch">niamey@eda.admin.ch</a> , <a href="mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch">boureima.adamou@eda.admin.ch</a> ; <a href="mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch">shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch</a>
15-20 septembre 2020	Adjudication du mandat et information des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues

1-15 octobre 2020	Conclusion du contrat
1er novembre 2020	Début du mandat
Début janvier 2021	Dépôt rapport provisoire
Fin janvier 2021	Dépôt rapport définitive

## 4 Aspects formels de la procédure sur invitation

### 4.1 Adjudicateur

La procédure d'adjudication est placée sous l'égide du Bureau de la Coopération Suisse au Niger, B.P. 728, Rue du Souvenir 267, Niamey, qui intervient en tant qu'adjudicateur direct à l'égard du soumissionnaire.

### 4.2 Mode de procédure

L'adjudication a lieu dans le cadre d'une procédure invitant à soumissionner, aux termes de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 décembre 1995 (OMP), RS 172.056.11.

La décision d'adjudication **ne peut** faire l'objet d'un recours.

### 4.3 Structure, contenu des offres

Sur la base des présents termes de référence, le soumissionnaire soumettra une offre composé d'une proposition technique et financière.

L'offre comprendra obligatoirement les éléments suivants :

Chapitre	Contenu
<b>Compréhension du Mandat et des Termes de références</b>	Compréhension du contexte, du programme, des parties prenantes, du rôle des consultants, du but de l'évaluation, des champs d'analyse, questions clés et résultats attendus etc.  Autres informations pertinents sur la compréhension du mandat et la proposition technique et financier-
<b>Description détaillé de la méthodologie et l'approche proposé</b>	Approche, outils et méthodologie que le soumissionnaire compte utiliser pour conduire les étapes du processus d'évaluation du programme, questions d'évaluation et des données à utiliser ou à collecter, concept détaillé décrivant la procédure envisagée, calendrier de mise en œuvre indiquant les jours de travail planifié pour les consultant(s), plan de rapportage etc.  Autres informations pertinents sur la conduite du mandat et la proposition technique et financier.
<b>Présentation de l'institution et d(es) consultants proposé(s)</b>	Organigramme/liste de personnel actuel, Domaines de compétence et références de l'institution, CV des consultants proposés montrant Qualification et références, diplômes et connaissances des langues

	<p>et du contexte, compétences expériences avec et références des mandats similaires etc.</p> <p>Autres informations pertinents sur l'institution et l'équipe proposé en lien avec l'offre technique et financier.</p>
<b>Organisation de l'équipe</b>	<p>Présentation et description de rôles, tâches et responsabilités de chaque intervenant, du rapport consultant principal et suppléant, du processus d'assurance qualité etc.</p> <p>Calendrier de travail/d'intervention proposé (Planification, Conduite, Clôture, Rapportage etc.) et organisation/partage de travail entre les différents intervenants de l'équipe proposée en lien avec l'offre technique et financier.</p> <p>Autres informations pertinents sur l'organisation et l'équipe proposé en lien avec l'offre technique et financier.</p>
<b>Offre financière</b>	<p>L'offre financière doit être faite conformément au formulaire <u>budgétaire en format Excel</u> et dans la devise FCFA, CHF ou EUR.</p> <p>L'offre financière comprendra, outre les honoraires des consultant(e)s, tous les coûts estimés pour le déroulement du mandat d'audit, en lien avec la proposition technique et le calendrier de travail proposé.</p> <p>Autres informations pertinentes et explications, aussi narratives, sur la proposition financière.</p>

#### 4.4 Coûts pour l'élaboration de l'offre

Le soumissionnaire n'a droit à aucune indemnité pour l'élaboration et la présentation de l'offre.

#### 4.5 Conditions contractuelles

Le contrat qui doit être conclu est soumis aux Conditions générales pour les mandats locaux (pour des soumissionnaires domiciliés au Niger et dans la sous-région) /aux Conditions générales pour les contrats de mandat types A et B (pour des soumissionnaires domiciliés en Suisse ou dans l'Union Européenne).

Ces CG sont considérés comme acceptées au moment du dépôt de l'offre.

## 5 Critères d'évaluation des offres

### 5.1 Exigences formelles

Respect du délai de dépôt: les offres doivent être déposées avant le délai de clôture des offres.

**Les exigences formelles énoncées aux chapitres 4.3 et 5 doivent être entièrement respectées.** Dans le cas contraire, il ne sera pas entré en matière sur l'offre.

### 5.2 Critères de qualification

Les critères de qualification énumérés ci-dessous doivent être intégralement respectés, sans restriction ni modification, et être assortis des moyens de preuve lorsque l'offre est présentée. Dans le cas contraire, il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

Le soumissionnaire apporte des justificatifs indiquant qu'il est en mesure de remplir le mandat d'un point de vue technique, financier et économique ou il en fait la déclaration par écrit.

Critères de qualification		Justificatifs
1	<b>Informations du soumissionnaire</b> Le soumissionnaire doit remplir l'information du soumissionnaire.	Signature valable en droit de la « Déclaration du soumissionnaire » (cf. chapitre 7) dûment rempli et signée.
2	<b>Expérience</b> Le soumissionnaire a acquis suffisamment d'expérience lors de la réalisation d'études comparables au présent mandat du point de vue de l'étendue et de la complexité des prestations. Il atteste cette expérience en fournissant (exactement) trois (3) références de ces 10 dernières années.	Justificatif écrit comportant au moins les indications suivantes: - Nom et adresse de l'entreprise commanditaire, avec le nom et le numéro de téléphone des interlocuteurs; - Période et lieu de l'exécution du mandat; - étendue du mandat exécuté; - description des prestations fournies. L'adjudicateur se réserve le droit de prendre contact avec les interlocuteurs indiqués.
3	<b>Calendrier et Disponibilité</b> Le soumissionnaire confirme la conformité au calendrier d'intervention présenté par l'adjudicateur. (Tous) Le/s consultant/es proposés confirmant leur disponibilité pour le mandat prévu pendant toute la durée du mandat et pour les déplacements dans les régions de Dosso et Maradi abritant le Programme selon les normes sécurité du Bureau de la Coopération Suisse au Niger.	Confirmation écrite et attestations de disponibilité dûment signées.
4	<b>Acceptation des conditions générales</b> Le soumissionnaire confirme explicitement qu'il accepte les conditions générales du DFAE sans restrictions ni modifications, telles qu'elles figurent au l'annexe (chap 7)	Confirmation écrite et dûment signée d'acceptation des CG.
5	<b>Connaissances linguistiques des personnes-clés</b> Le soumissionnaire s'engage à faire appel à un/des consultant/es qui maîtrise/nt le français (oral et écrit) et qui est/sont en mesure d'établir et de livrer les résultats et les documentations en français.	Confirmation écrite accompagnée d'une documentation claire concernant les connaissances linguistiques du/des consultant(s).

Seuls les soumissionnaires et les offres qui satisfont toutes les exigences formelles et remplissent les critères de qualification sont évalués sur la base des critères d'adjudication. Les autres soumissionnaires et offres sont exclus de suite de la procédure.

### 5.3 Critères d'adjudication

Parmi les soumissionnaires ayant déposé une offre valable, celui ou celle dont l'offre est la plus avantageuse économiquement l'emporte.

Les offres sont évaluées à l'aune des critères d'adjudication et des pondérations énoncés ci-après :

Nr.	Critères d'adjudication	Pondération
	<b>Critères qualitatifs (proposition technique)</b>	<b>70%</b>
<b>1</b>	<b>Qualification et expérience de l'équipe désignée</b> Composition de l'équipe proposée : compétences requises et expériences par rapport - aux objectifs assignés à cette consultation - en évaluation prospective <u>Qualification du chef d'équipe:</u> - Niveau de formation - Expérience confirmée en évaluation d'envergure comparable - expérience confirmée du secteur de l'eau, hygiène et assainissement et financement du secteur - expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest et de préférence au Niger ou contexte similaire - connaissance de la DDC et son travail dans le secteur de l'eau	<b>40%</b>
<b>2</b>	<b>Compréhension du mandat et approche générale</b> <u>Compréhension des termes de référence et du mandat</u> <u>Adéquation et qualité de l'offre technique (approche, méthodologie etc.), exhaustivité et clarté de l'offre</u>	<b>40%</b>
<b>3</b>	<b>Organisation de l'équipe</b> <u>Adéquation et qualité de la composition et l'organisation de l'équipe proposé, description des activités et partage des tâches</u> <u>Adéquation, qualité et exhaustivité du calendrier de conduite de l'étude</u> <u>Dispositions sécuritaires</u>	<b>20%</b>
	<b>Critères quantitatifs (proposition financière)</b>	<b>30%</b>
<b>4</b>	<u>Adéquation, qualité et exhaustivité de l'offre financière</u> <u>structure des coûts; clarté, et réalisme du budget ; rapport qualité-prix</u>	<b>30%</b>

Nr.	Critères d'adjudication	Pondération
5	<p><b>Prix total</b></p> <p>L'offre financière doit obligatoirement être déposée au moyen du formulaire de budget figurant à l'annexe du présent document d'appel d'offres (cf. chap. 7).</p> <p>Le montant total (hors TVA) sera évalué à l'aide de la formule suivante:</p> $\text{Score} = M \times \left( \frac{P_{\min}}{P} \right)^2$ <p>P = prix de l'offre à évaluer</p> <p>P min = prix de l'offre la plus avantageuse</p> <p>M = nombre maximal de points</p> <p>L'offre au prix le plus avantageux reçoit le nombre maximal de points (c'est-à-dire 5).</p>	70%

Les critères d'adjudication sont évalués selon l'échelle de 0 à 5 détaillée ci-après.

Note	Niveau de satisfaction et de qualité des critères	
0	Non évaluable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'indications</li> </ul>
1	Très mauvais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données insuffisantes, incomplètes</li> <li>Qualité des données extrêmement médiocre</li> </ul>
2	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données sans rapport suffisant avec le projet</li> <li>Qualité des données médiocre</li> </ul>
3	Normal, moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données correspondant aux exigences de l'appel d'offres</li> <li>Qualité des données appropriée</li> </ul>
4	Bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données remplissant bien les exigences</li> <li>Bonne qualité des données</li> </ul>
5	Très bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données contribuant clairement à la réalisation des objectifs</li> <li>Excellente qualité des données</li> </ul>

## 6 Autres éléments devant être pris en compte par les soumissionnaires

### 6.1 Adresse de dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées au Bureau de la Coopération suisse à Niamey (Niger) par courriel électronique aux adresses suivantes :

E-mail [niamey@eda.admin.ch](mailto:niamey@eda.admin.ch),  
[shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch](mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch)

[boureima.adamou@eda.admin.ch](mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch);

### 6.2 Langue de l'offre

L'offre doit être déposée en français.

### 6.3 Manifestation d'intérêt et réception de documents

Les soumissionnaires intéressés peuvent faire acte de candidature **jusqu'au 27 juillet 2020 à 18.00h** (Niamey Time Zone) par courriel électronique à [niamey@eda.admin.ch](mailto:niamey@eda.admin.ch), [boureima.adamou@eda.admin.ch](mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch); [shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch](mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch) porter la mention suivante : **MANIFESTATION INTERET OFFRE Evaluation externe prospective PHRASEA**. Ils reçoivent en retour les documents qui complètent les présents termes de référence cités au chapitre 6.

### 6.4 Réponse aux questions

Il est possible de contacter jusqu'au 5 août 2020 à 18.00h (Niamey Time Zone) par courriel électronique le Bureau de coopération (Buco) suisse à [niamey@eda.admin.ch](mailto:niamey@eda.admin.ch), [boureima.adamou@eda.admin.ch](mailto:boureima.adamou@eda.admin.ch); [shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch](mailto:shafaatou.laoualioumarou@eda.admin.ch) pour poser des questions au sujet de l'appel d'offres porter la mention suivante :

#### **QUESTIONS OFFRE Evaluation externe prospective PHRASEA**

Les réponses sont adressées par courriel électronique à tous les soumissionnaires qui ont fait acte de candidature.

### 6.5 Délai de dépôt et validité de l'offre

L'offre doit être envoyée par courriel électronique au plus tard le **31 août 2020 à 18.00h** aux adresses citées au point 6.1 et porter la mention suivante. **OFFRE Evaluation externe prospective PHRASEA**.

L'offre reste valable 60 jours après le délai de dépôt.

L'offre financière doit être établie en FCFA ou CHF.

### 6.6 Négociations

Demeurent réservées.

La DDC se réserve le droit de négocier les coûts d'honoraires après adjudication pour tenir compte de la grille d'honoraires applicables à la DDC et les conditions fiscales locales.

### 6.7 Confidentialité

Le soumissionnaire doit traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'il reçoit en rapport avec l'activité de l'adjudicateur ou de tiers. Les documents d'appel d'offres ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues par la soumission de l'offre, même sous forme d'extraits. Le contenu de l'appel d'offres ne peut être rendu accessible à des tiers que pour la soumission de l'offre.

Le soumissionnaire veille à la confidentialité de toutes les informations qui ne sont pas publiques ou librement accessibles. Dans le doute, les informations seront traitées de manière confidentielle. Cette obligation de garder le secret continue de s'appliquer après la clôture de la procédure.

Le destinataire de l'offre s'engage à garder le secret à l'égard des tiers au sujet de cette offre.

### **6.8 Clause d'intégrité**

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter toute libéralité ou autre avantage.

Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à CHF 3000 au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

Les parties s'informent de tout fait de corruption fondé sur des soupçons raisonnables.

### **6.9 Droits de propriété**

Tous les droits de propriété nés de la réalisation du mandat passent à l'adjudicateur.

## **7. Annexes**

Sont annexés aux présents termes de références :

1. Offre financière pour mandat local (pour des soumissionnaires domiciliés au Niger et dans la sous-région)
2. Offre financière pour mandat type B (pour des soumissionnaires domiciliés en Suisse ou dans l'Union Européenne),
3. Formulaire de Déclaration de soumissionnaire,
- 4.1 Conditions générales pour mandat local (pour des soumissionnaires domiciliés au Niger et dans la sous-région) /
- 4.2 Conditions générales pour les contrats de mandat types A et B (pour des soumissionnaires domiciliés en Suisse ou dans l'Union Européenne)
- 5 Code de conduite pour les partenaires contractuels du DFAE

Seront envoyées par courriel après expression d'intérêt :

- 6 Programme Niger 2020 - 2024
- 7 Document PROSEHA Niger 2016-2030
- 8 Document de base du programme, phase 1
- 9 Rapport d'évaluation à mi-parcours de la phase 1
- 10 Document de base du programme PHRASEA, phase 2,
- 11 Message coopération internationale 21-24

